

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43 07 -09-1995
02/238.86.11

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
NAMUR
BD CAUCHY, 9-10
5000 NAMUR

Ref.: F./ 9236040 / Dossier pédagogique 1395

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DES TRAVAUX DE PEINTURE
ET DU REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 352001U11W1

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

OBJET : COPIE INTERNE DE L'ACCUSE DE RECEPTION
 ----- DOSSIER RECU A L'ADMINISTRATION LE 7/ 7/95 - OUVERTURE AU PLUS TOT LE 10/ 9/95
 DATE D'APPLICATION PREVUE LE
 ECOLE : 9236040 CF NAMUR
 BD CAUCHY, 9-10
 5000 NAMUR

NO. DOSSIER	LIBELLE ABREGE	PERIODES : TOTAL	BASE	AUTON.	ST.EL	ST.PROF	CLAS.
1395 U	PRATIQUE ELEMENTAIRE DES TRAVAUX DE PEINTURE ET DU REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT (CONVENTION)						ESIT
	Code : 3520 ⁷⁰ 0.1.41 ⁶⁰ W1						Orientation : :

Schets
 Nicole Schets
 Conseillère adjointe f.f.

 ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : **10 -07-1995** RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

 ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION *10/07/95* INSPECTEUR : *Y. Decz...*
 ENVOI INSPECTEUR *15/08/95* RETOUR SOUHAITE : *30/08/95* EFFECTIF : . . . / . . . / . . .

 RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

 RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : *29/08/95*

AD D
 J 2878795

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du

- Pouvoir organisateur **Communauté française**
- Directeur de l'Institut pour la Communauté française **Pierre RADELET**

et se rapporte à l'établissement suivant

Signature du Chef d'établissement de la CF

Dénomination : **CEFOR - I.E.P.S**
 Adresse complète : **9/10 boulevard Cauchy**
5000 NAMUR
 n° de matricule : **9 236 040**
 n° de téléphone : **081 / 222196**



Date : le 28 juin 1995

2. Transmis en date du par le réseau
- Communauté française Libre-confessionnel
 - Provincial et communal Libre - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation Code 3 5 2 0 0 1 U 1 1 W 1

Pratique élémentaire des travaux de peinture et du revêtement des murs et des sols dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment (convention)

- 4. Finalités de l'unité de formation. : repris en annexe n° 1 de 1 page
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page
- 6. Classement de l'unité de formation
Enseignement secondaire de transition
Degré inférieur
- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme de (des) cours : repris en annexe n° 4 de 2 pages
- 9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation :

Horaire minimum

3520 01 U 11 W 1

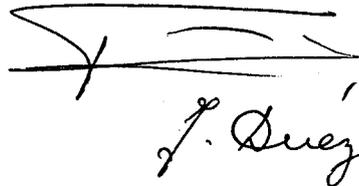
1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie - Sécurité et hygiène	CT	J	10
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	C	50
2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			40

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogiques (annexe(s) éventuelle(s)) :

Neant

17 -08- 1995


J. Drey

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

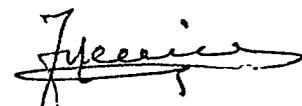
ACCORD PROVISOIRE

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 29 AOUT 1995

Signature :


J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITES DU L'U.F.
**Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

réaliser, sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de peinture et de revêtements des murs et des sols dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment à usage domestique.

A l'issue de différentes unités de formation proposées au sein de la convention, chaque étudiant sera amené à sélectionner une "voie professionnelle" dans le bâtiment qui lui convient et à poursuivre sa formation au sein d'unités qualifiantes en promotion sociale.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'U.F.
Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français-langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

**RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

**Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 11 élèves.

**PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.
Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

1. Technologie - Sécurité et hygiène (10 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- identifier les matières premières nécessaires aux revêtements des murs et des sols (carrelages, peintures, tapis, faïences, moquettes, vinyle, linoleum, liège, colles, mortiers...);
- déterminer la préparation du sol et/ou des murs en fonction de l'état de ceux-ci;
- citer et expliquer les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer en fonction des consignes données;
- citer et expliquer les réparations les plus courantes (bouchage, grattage et replâtrage des parois abîmées).

**PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.
Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

2. Travaux pratiques et méthodes de travail (50 périodes)

Au départ de consignes de travail claires (croquis, instructions...), sous la direction d'un responsable; en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les mortiers, colles, enduits, plâtres... en respectant les consignes de dosage et d'application;
- préparer les fonds pour recevoir la peinture et/ou les revêtements muraux et de sol;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- décaper les peintures ou les vernis anciens;
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- accomplir correctement les manipulations relatives à la pose des papiers peints de différents types en procédant
 - au mesurage, découpage, encollage, pliage des lès;
 - à l'alignement, marouflage et arasement des lès;
 - à l'habillage de portes et de fenêtres, encadrements de cheminées et d'arcades;
- peindre les différents genres de surfaces et d'éléments qui interviennent en décoration d'intérieur et/ou d'extérieur, à la brosse, au rouleau, au tampon;
- remédier à certains défauts (coulures, cloques, frisures) en recourant aux astuces du métier;
- exécuter convenablement les opérations de finition relatives aux glacis, aux satinés, au latex, aux crépis...;
- mettre en place des rideaux, des stores.
- appliquer les revêtements souples de différents types par pose et collage (dalles de moquettes, dalles de vinyle, linoléum, liège...).

**FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.
Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement au moins deux des points cités ci-dessous :

- 1. de poser un papier peint;**
- 2. de préparer et peindre une surface après avoir effectué les réparations des parties endommagées;**
- 3. de mettre en place des rideaux et des stores.**

Les tolérances seront celles généralement admises par le cahier des charges pour constructions privées et le Centre scientifique et technique de la Construction (CSTC).

**PROFIL DU CHARGE DE COURS DE L'U.F.
Pratique élémentaire des travaux de peinture et
du revêtement des murs et des sols dans le cadre
de la rénovation d'un bâtiment**

Enseignant